

ARRETE N°32/2026
TARIFS APPLICABLES AUX ACTIONS SENIORS

Le président de la communauté de communes du Périgord Ribéracois, installé par délibération en date du 16 avril 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 2022 / 82 Bis du 14 Avril 2022 fixant les conditions des tarifs applicables aux actions séniors de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois ;

Vu le bon de confirmation de la ferme de Lafitte en date du 24/04/2026 SAS Escapades Gasconnes 47230 Montgaillard en Albret pour la sortie sénior du mardi 16 juin 2026.

DECIDE**Article 1**

Sortie à la ferme	32.50 € / personne
Transport	5.00 € /personne

Article 2 :

Il y a un reste à charge pour la CCPR de 0.50 € par personne soit un tarif final de 37 € par participant.

Ampliation du présent arrêté sera transmise :

-à Monsieur le Receveur Municipal,

Le Président de la Communauté de Communes
du Périgord Ribéracois

Signé électroniquement le 20/05/2026 à 08:45
par Didier BAZINET

Publié le 27/07/2026

